

## LETTRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE

Date : 16 août 2016

### AUX PARENTS

#### LA RENTREE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

---

Vieux comme le monde, les poux de tête ne sont pas près de disparaître. À chaque année, dans toutes les régions du Québec, des dizaines de milliers de petites mains se mettent à gratter rageusement derrière la tête et les oreilles. C'est le signe que les guerres aux poux viennent de reprendre. Nous devons être prêts à débusquer l'ennemi!

#### **Information**

Pour obtenir des conseils et des renseignements pratiques ainsi que les procédures de traitement vous pouvez consulter le site du ministère de la santé [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) / Section documentation / publication / Poux...Poux...Poux...

#### **L'examen de tête**

Procurez-vous un **peigne fin** de couleur claire (disponible à coût minime à votre pharmacie) et prenez l'habitude de vérifier la tête de votre enfant à chaque semaine. Ceci permettra de détecter et de traiter rapidement les enfants atteints et de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Ceci nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux de tête qui surviennent.

#### **Avisez l'école et le service de garde**

Si votre enfant a des poux, nous vous demandons d'aviser l'école et le service de garde afin de nous permettre d'agir rapidement et de vous remettre la documentation appropriée pour le traitement.

#### **Encore des lettres...**

Vous recevrez peut-être durant l'année scolaire une ou des lettres vous avisant de la présence de poux de tête chez votre enfant ou à l'école. Prenez soin de suivre les recommandations, qui seront adaptées à chaque situation.

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Merci de votre attention.



---

Direction de l'école  
Pour plus d'informations, contactez Info Santé 811